

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

RÉUNION DE NIVEAU MINISTÉRIEL DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION DE L'OCDE

INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES POUR TOUS

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Paris, 2-4 avril 2001

Délégation canadienne :

M. Elvy Robichaud	Chef de délégation Ministre de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
S.E. Suzanne Hurtubise	Ambassadeur et Représentante permanente du Canada auprès de l'OCDE
M. Raymond Daigle	Sous-ministre de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
M. Alain Mercier	Ministère de l'Éducation, Québec
M ^{me} Sheila Molloy	Conseil des ministres de l'Éducation, Canada
M ^{me} Lenore Burton	Développement des ressources humaines Canada
M. Richard Martin	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
M ^{me} Pamela Deacon	Délégation permanente du Canada auprès de l'OCDE

RÉUNION DE NIVEAU MINISTÉRIEL DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION DE L'OCDE
INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES POUR TOUS

Rapport de la délégation canadienne

Paris, 2-4 avril 2001

INTRODUCTION

1. Le Secrétariat de l'OCDE diffusera un rapport détaillé sur les réunions. Le présent rapport et tous les documents cités sont disponibles sur demande adressée au Secrétariat du CMEC ou sur le site Web de l'OCDE (www.oecd.org/els/ministeriel/).
2. Les documents suivants ont été préparés pour cette réunion :
 - DEELSA/ED/CERI/CD(2000)12 Analyse des politiques d'éducation Parties 1 à 5
 - Partie 1 La formation tout au long de la vie pour tous : Grands axes de l'action
 - Partie 2 La formation tout au long de la vie pour tous : Bilan
 - Partie 3 Comblant l'écart : Garantir l'accès universel à l'éducation et à la formation
 - Partie 4 Les compétences nécessaires pour l'économie du savoir
 - Partie 5 Quel avenir pour l'école?
 - DEELSA/ED/MIN(2001)13 Questions à examiner
 - DEELSA/ED/MIN(2001)14 Projet de communiqué
3. La réunion s'est déroulée selon le programme suivant :
 - a. Consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC)
 - b. Forum sur les technologies de l'information et les communications (TIC) et l'éducation
 - c. Séance plénière, thème 1 – Assurer une éducation et une formation tout au long de la vie pour tous
 - d. Déjeuner des ministres – Les échanges de services éducatifs : risques et avantages
 - e. Séance plénière, thème 2 – Promouvoir les compétences requises dans la société du savoir
 - f. Séance plénière 3 – Instaurer des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements scolaires
 - g. Adoption du communiqué
 - h. Déjeuner des ministres – Promouvoir des valeurs sociales positives à l'école
 - i. Conférence de presse
4. Le forum et les séances plénières ont duré une demi-journée chacun. Les thèmes ont été présentés par la présidente, M^{me} Edelgard Bulmahn, ministre de l'Éducation et de la Recherche d'Allemagne, laquelle a ensuite invité un pays désigné d'avance à ouvrir le débat

sur chaque thème, suivi par deux autres qui ont exposé leur contexte spécifique. Le Secrétariat de l'OCDE a ensuite présenté un rapport sur les discussions relatives au même sujet qui avait eu lieu avec le BIAC et la TUAC, et enfin la parole a été donnée à tous les ministres, avec pour consigne d'éviter les longs discours et de susciter un débat animé. Cet objectif a été atteint surtout pendant les discussions au déjeuner et pendant le débat sur le thème 3, présidé par la ministre de l'Éducation du Danemark, M^{me} Margrethe Vestager.

5. La délégation canadienne avait pour chef M. Elvy Robichaud, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. M^{me} Suzanne Hurtubise, Ambassadeur du Canada auprès de l'OCDE, a fourni à la délégation de précieux renseignements contextuels sur les liens entre l'OCDE et le Canada. Elle a animé la première réunion de la délégation canadienne dans le cadre d'un déjeuner de travail, pendant laquelle la délégation a confirmé ses objectifs (Annexe 1) et passé en revue les documents relatifs à la réunion. La délégation s'est réunie chaque matin avant le début des travaux de la journée.
6. M. Robichaud a rencontré à sa demande M. Herman Loeks, ministre de l'Éducation des Pays-Bas. M. Loeks, accompagné d'une délégation de quatre fonctionnaires, a présenté une proposition de création d'un réseau de six ou sept pays, constitué pour alimenter la réflexion avancée sur les technologies de l'éducation. Les Pays-Bas espèrent que le Canada adhérerait à ce réseau. Il s'agirait, dans une perspective axée sur les résultats, de mettre en commun les connaissances spécialisées et les résultats de recherche en réunissant un petit groupe de fonctionnaires désignés comme experts en la matière, au niveau du primaire-secondaire et du collège communautaire. Les Pays-Bas ont pressenti ou envisagent de pressentir la Suède, le Danemark, la Finlande, la Norvège et l'Islande. M. Robichaud s'est déclaré intéressé et a accepté d'informer ses collègues une fois que des renseignements plus concrets au sujet de la proposition auront été reçus, puis de transmettre à son homologue néerlandais la réponse officielle du Canada.

Il a été décidé que la proposition serait transmise au Secrétariat du CMEC et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour suivi au Canada.

3.a. Consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC)

Le lundi 2 avril, la présidente de la réunion, M^{me} Edelgard Bulmahn, a animé les consultations avec le BIAC et la TUAC. La plupart des pays membres étaient représentés à cette session; M^{me} Lenore Burton et M. Richard Martin représentaient le Canada.

Les déléguées et délégués du BIAC ont formulé des observations portant surtout sur les questions reliées à l'«employabilité», ou plus spécifiquement la nécessité de pallier aux pénuries actuelles et prévues de main-d'œuvre spécialisée, dues à la demande élevée dans les entreprises et secteurs axés sur l'innovation. Les déléguées et délégués du BIAC étaient très favorables aux stratégies de formation continue (qu'ils appelaient également «life-wide learning») pour surmonter le problème constitué par la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. En outre, les délégués du BIAC ont signalé que dans le contexte de l'économie du savoir, les entreprises auront de plus en plus besoin de travailleuses et de travailleurs

possédant de bonnes aptitudes génériques, telles l'organisation, la conceptualisation, le travail en équipe, la communication et l'emploi efficace des ressources d'information. Le BIAC a donc recommandé que les programmes scolaires fassent une place croissante aux aptitudes reliées aux TIC, tout en conservant les autres aptitudes de base, telles la lecture, l'écriture et le calcul, au nombre des objectifs fondamentaux du système d'éducation.

Les déléguées et délégués de la TUAC, pour leur part, se sont déclarés disposés à contribuer à l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage et à la soutenir. Ils ont également souligné, s'adressant aux ministres de l'Éducation, l'importance essentielle de partenariats positifs entre les principaux intervenants - les ministres, les enseignantes et enseignants et leurs syndicats - dans tous progrès futurs. Ils ont donc invité les ministres à mettre au point des politiques visant à assurer non seulement que les écoles soient équipées de manière appropriée et le personnel enseignant formé adéquatement pour l'économie du savoir, mais encore que des améliorations soient apportées à la pratique de l'enseignement et à la gestion des établissements d'enseignement.

Enfin, les deux groupes ont exprimé des points de vue semblables sur la nécessité de reconnaître l'apprentissage et l'accès aux diverses sources d'apprentissage comme faisant partie intégrante de la vie de tout individu, et de trouver des moyens de reconnaître et de valider l'apprentissage dans le milieu non formel. Sur ce dernier point, les deux groupes ont noté que les systèmes actuels de qualification n'ont pas suivi le rythme de l'évolution des besoins de l'environnement, et ont déclaré estimer qu'à la lumière de l'importance croissante de l'apprentissage informel, il convient d'envisager des moyens d'accéder aux nouvelles méthodes d'acquisition des connaissances, au-delà des établissements d'enseignement formel, et de valider ces moyens. Les ministres ont fait écho à cette idée dans leurs interventions sur la nécessité de revoir certains des objectifs de l'éducation et de la formation, vu l'évolution des besoins en compétences et l'introduction des nouvelles technologies en milieu de travail.

3.b. Forum sur les technologies de l'information et les communications (TIC) et l'éducation

Les chefs des délégations et deux autres représentants par pays ont assisté à ce forum; les autres membres des délégations ont pu suivre le débat dans une salle attenante dotée d'un grand écran et d'un système de sonorisation. L'Ambassadeur et M. Raymond Daigle ont accompagné le chef de la délégation canadienne, et les autres membres de la délégation étaient présents dans la salle d'écoute.

Le professeur Seymour Papert, du Massachusetts Institute of Technology, a prononcé l'allocution inaugurale. Il a d'abord félicité le Secrétariat de l'OCDE sur le document de fond et a déclaré qu'il se contenterait de développer les scénarios décrits dans ce dernier. Il a affirmé que l'éducation n'avait pas de vision de l'avenir, un avenir dans lequel les enfants apprendront des contenus différents et auquel il faut consacrer ressources et réflexion. Il a soutenu que les éducatrices et éducateurs comprennent mal le rôle des technologies et que l'industrie de l'informatique n'a pas répondu aux besoins de l'éducation. Il a également souligné le contexte paradoxal de l'explosion de l'information parallèlement à l'institutionnalisation des tests standardisés.

Il a proposé, dans le cas des écoles, que l'industrie de l'informatique s'intéresse moins à moderniser le matériel qu'à produire un matériel moins coûteux, qui permettrait de donner son propre ordinateur à chaque élève moyennant environ 10 \$ par an. Il a également souligné l'importance de former le personnel enseignant au maniement des nouvelles technologies, puisque les élèves connaissent et manient généralement mieux les technologies que leurs enseignants. On constate un écart entre l'évolution de la société et celle des écoles.

M. Jarl Bengtsson, du Secrétariat de l'OCDE, a ensuite présenté un rapport sur le projet de l'OCDE sur les TIC, relatif à l'innovation scolaire et à la qualité de l'apprentissage. Ce projet englobe six thèmes : le changement de la culture éducative; l'apprentissage en ligne et les partenariats; le fossé numérique; l'enseignement et l'apprentissage; la nécessité de mieux comprendre quelles méthodes réussissent; et les avis des élèves sur les TIC (ce dernier thème recoupant tous les autres). Les résultats préliminaires révèlent les éléments suivants :

- a) un marché énorme se développe dans les TIC, parallèlement à l'expansion du nombre d'élèves participant à la formation à distance et à l'augmentation des partenariats publics/privés dans les TIC au niveau postsecondaire;
- b) il est nécessaire d'investir dans la formation du personnel enseignant et d'éliminer le fossé numérique, lequel au plan mondial, se situe au niveau du matériel, mais au sein de l'OCDE, intervient plutôt au niveau de l'apprentissage, surtout de l'accès et de l'équité.
- c) on trouve des innovations dans tous les pays; il convient de réfléchir à la manière de généraliser les pratiques exemplaires;
- d) il faut procéder à une évaluation plus étendue des méthodes qui ont fait la preuve de leur succès.

M. Bengtsson a conclu en déclarant que les pays continuent de mettre à jour leurs infrastructures d'information afin de relier tous les élèves; et que la formation du personnel enseignant constitue une priorité. La Corée et l'Islande ont alors été invitées à exposer le contexte de leurs pays respectifs. Ces deux délégations ont évoqué l'importance de la formation continue et la nécessité de réduire le fossé numérique pour maintenir la cohésion sociale.

Dans le débat ouvert qui a suivi, deux interventions ont été faites par le Canada. L'Ambassadeur a demandé au professeur Papert comment on pouvait réduire l'écart entre les progrès réalisés dans la société en général au plan de la technologie et l'évolution de la situation dans les écoles; elle l'a également invité à formuler les observations sur l'écart entre les sexes. Le professeur Papert a répondu à la première question que chaque élève doit avoir un ordinateur mais n'a pas répondu à la deuxième question. M. Robichaud a souligné l'importance de la formation initiale et continue du personnel enseignant.

3.c Séance plénière, thème 1 – Assurer une éducation et une formation tout au long de la vie pour tous

M. Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, a ouvert la séance en déclarant que l'éducation est la clé du développement dans la nouvelle économie du savoir. Il a rappelé la réunion précédente des ministres de l'Éducation de l'OCDE lors de laquelle ces derniers s'étaient fortement prononcés en faveur de la formation continue et avaient envisagé trois thèmes : les écarts dans la formation continue pour tous (petite enfance, éducation des adultes et fossé numérique); les nouvelles occasions et les nouveaux besoins de compétences dans l'économie du savoir; et les moyens d'attirer des enseignantes et enseignants et de revaloriser leur position.

Dans les discussions avec le BIAC et la TUAC sur le thème 1, il est apparu que l'éducation initiale est considérée comme la responsabilité principale des gouvernements, mais que les partenaires sociaux ont le droit d'influencer les programmes d'études; que l'apprentissage en milieu non formel doit être reconnu et doit être compris dans la rémunération; et qu'il convient d'exploiter davantage les aptitudes et compétences des travailleuses et travailleurs.

Ce thème s'est déroulé en deux temps :

- Allocutions d'ouverture par trois ministres de l'éducation
- Discussion libre

Allocutions d'ouverture

Les allocutions d'ouverture ont été celles de la ministre de l'Éducation du Royaume-Uni, M^{me} Tessa Blackstone, du ministre délégué à l'enseignement professionnel, M. Jean-Louis Melenchon, de la France, et du Ministre de l'Éducation du Portugal, M. Augusto Santos Silva.

La ministre de l'Éducation du Royaume-Uni rappelle aux participants que certaines conditions doivent être remplies afin d'assurer la participation des citoyens et des citoyennes à l'apprentissage à vie. Elle a ajouté que quatre grands éléments concourent au renforcement de cette participation.

1. Il est essentiel que les États rehausse la formation de base de leurs citoyennes et citoyens afin que ceux-ci puissent détenir une première qualification.
2. Il est nécessaire d'inculquer les bases, les assises de l'apprentissage tout au long de la vie et ce, dès la petite enfance.
3. Il faut s'assurer de la qualité des apprentissages faits dès l'école primaire afin d'améliorer la lecture et l'écriture des élèves.
4. Il faut travailler de concert avec les employeuses et employeurs afin de les sensibiliser à cette problématique dans la perspective d'une collaboration avec eux.

Le ministre délégué à l'enseignement professionnel de la France a rappelé d'entrée de jeu que l'apprentissage tout au long de la vie est une responsabilité des pouvoirs publics.

Il a précisé que ce concept devait être construit autour des compétences que les adultes doivent posséder, compétences définies comme un ensemble de connaissances et de savoir-faire des individus. Pour le ministre, il est essentiel pour les États d'affirmer ce droit à l'ensemble de la population car l'apprentissage tout au long de la vie permettra d'assurer la dignité des personnes.

Il rappelle de plus que reconnaître ce concept nécessitera des investissements considérables et qu'il entraînera une mobilisation de l'ensemble des ressources du Gouvernement. Il signale l'importance, dans un tel modèle, de la reconnaissance des compétences et corollairement à cela sur la qualité des instruments permettant cette reconnaissance. Il signale les quatre éléments qui sont essentiels dans un tel système.

1. La formation initiale doit être de haute qualité puisqu'elle ne peut se rattraper par la formation continue.
2. La formation continue pour les adultes doit être liée au développement des compétences technologiques.
3. La formation continue doit s'appuyer sur un système de reconnaissance des compétences des adultes provenant aussi de leurs expériences professionnelles ou personnelles.
4. Le diplôme doit être revu à la lumière des développements en cours.

En conclusion, il rappelle que la performance économique liée à l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas une fin en soi, ce qui importe c'est le développement humain et le développement durable.

Le ministre de l'Éducation du Portugal rappelle que l'apprentissage tout au long de la vie repose sur de nombreuses considérations dont les suivantes :

1. Il est nécessaire de développer l'éducation préscolaire dans chacun des pays. Il faut la rendre accessible car elle est la base de l'apprentissage tout au long de la vie.
2. Il faut assurer le développement de l'enseignement secondaire supérieur. La formation doit être assurée jusqu'à 18 ans; il faut diversifier les parcours scolaires en formation générale et en formation professionnelle; il faut assurer un meilleur arrimage entre ces deux voies de formation.
3. Il faut davantage développer le système de formation des adultes, l'opportunité d'un tel système implique quatre orientations stratégiques :
 - Mise en place d'un système de reconnaissance des acquis;
 - Révision de l'offre de formation pour la rendre davantage intéressante et diversifiée.

- Révision du diplôme afin qu'il fasse référence aux compétences maîtrisées dont les technologies de l'information et des communications.
- Participation de la société civile et des différents partenaires socioéconomiques dans la mise en place de ce système.

Discussions

Les différents ministres de l'Éducation qui ont pris la parole se sont exprimés autour des thèmes suivants :

1. Quelles sont les compétences attendues des adultes? Reconnaissant l'importance des technologies de l'information et des communications, il demeure difficile pour les pays de déterminer les compétences essentielles à maîtriser. Un élément commun demeure l'importance d'intervenir dès la formation initiale et d'assurer une maîtrise des compétences développées à ce niveau.
2. Quels sera le rôle du diplôme dans ce nouveau modèle? Pour plusieurs, il faut dépasser le diplôme traditionnel et s'assurer que celui-ci contient les compétences nécessaires pour garantir aux élèves leur succès au niveau postsecondaire ou sur le marché du travail.
3. Les pays devront se doter d'un système d'évaluation comparative basée sur les indicateurs reconnus constitués au minimum des éléments suivants :
 - Qualité de la formation de base.
 - Degré d'intégration de la formation en tenant compte des actions des autres ministères.
 - Qualité des services spécialisés.
 - Interventions au regard des milieux défavorisés.
 - Pratiques de formation.
4. Le fossé numérique entre pays demeure un obstacle à lever. Il faut à cet égard :
 - Assurer une infrastructure permettant l'accès aux enseignants et enseignantes et aux élèves.
 - Développer sur support informatique de nouvelles pratiques pédagogiques.
 - Assurer la formation des enseignants et enseignantes.
 - Développer de plus en plus la formation en ligne (e-learning)

En conclusion, il apparaît essentiel que les États se dotent d'objectifs ambitieux de réussite et qu'ils poursuivent leur concertation sur ce thème.

3.d. Déjeuner des ministres – Les échanges de services éducatifs : risques et avantages

Le contexte du débat

La discussion du déjeuner portait sur les échanges de services en éducation et se situait dans la perspective du développement de ce marché de la formation.

Les questions proposées :

- Quels sont les bénéfices escomptés et les risques encourus par les États en ce domaine?
- Comment s'assurer d'un bon équilibre entre la liberté de choix de l'étudiant et le besoin du pays?
- Quelles sont les compétences nécessaires de la nouvelle économie du savoir?
- De quelle façon ces compétences peuvent-elles être acquises?

Pour amorcer le débat, deux intervenants font état de la situation dans leur pays; le ministre de l'Éducation de l'Australie et celui de la Norvège.

Le débat

D'entrée de jeu, le ministre de l'Éducation de l'Australie rappelle l'importance des échanges étudiants pour son pays. En effet chaque année, près de 150 000 étudiants dont 55 p. 100 en provenance de pays sous-développés s'inscrivent dans les universités australiennes, cela constitue une entrée de devises importantes (8 p. 100 des coûts de fonctionnement des universités concernées). En contrepartie 30 000 étudiants australiens vont poursuivre leurs études à l'étranger.

Selon le ministre, cet engouement pour l'Australie provient de l'attrait exercé par l'apprentissage de langue anglaise, mais aussi par un code de conduite garantissant la qualité de la formation dans son pays.

Le ministre de l'Éducation de la Norvège quant à lui rappelle la générosité de son pays pour les étudiants norvégiens qui sont à l'étranger (frais de scolarité entièrement payés). Il signale que près de 3 000 étudiants norvégiens sont actuellement en Australie et il rappelle certaines conditions qui guident les échanges dans son pays.

1. Nécessité de faire l'apprentissage de la langue anglaise.
2. Obligation de revenir au pays pour travailler.
3. Établissement d'une liste de candidats capables d'assumer les coûts de leurs études autres que les frais de scolarité.

Il termine son intervention en signalant que tous les états sont, en ce domaine, en compétition en raison du fait que le marché de l'éducation devient de plus en plus un marché lucratif.

Les discussions

Une discussion libre s'engage suite à ces deux présentations. Le représentant de l'OCDE auprès du GATS, M. Metzger, Directeur, Section Commerce, prenant la parole en premier lieu signale que le commerce éducatif a aussi un cadre juridique et que libéraliser la formation ne signifie pas déréglementer la formation. Ce commerce doit respecter certains critères notamment :

1. une transparence des politiques auprès de la population;
2. une non-réglementation;
3. une reconnaissance obligée des normes et des diplômes délivrés par les pays.

Quelques ministres interviennent :

- Celui du Japon demande l'établissement de règles internationales pour organiser ces échanges éducatifs.
- L'Allemagne rappelle l'importance pour un état de s'assurer, avant d'accorder les autorisations d'échanges, que les études faites à l'étranger soient reconnues au retour de l'étudiant. Il signale aussi que ces échanges peuvent avoir des effets négatifs sur la culture d'un pays.
- Le Danemark s'inscrit dans la même orientation que le ministre de l'éducation de l'Allemagne en confirmant la nécessité de protéger la culture de son pays et en signalant qu'il y a risques de réduire l'éducation à des services seulement.
- La ministre du Royaume-Uni rappelle que ces échanges peuvent aussi se faire en utilisant les technologies de l'information notamment en matière d'apprentissage en ligne. Elle convient que ce mode d'apprentissage débute et qu'il porte en lui certains problèmes potentiels : problèmes de qualité et de normes, problèmes de la valeur des contenus, problèmes de production.
- Le ministre de l'Éducation représentant le Canada, M. Robichaud, partage l'opinion de sa collègue du Royaume-Uni et signale l'importance pour les pays de se doter de lois en ce domaine. Pour le Canada cela demeure à faire, mais il informe ses collègues que sa province, le Nouveau-Brunswick, désire être un leader en ce domaine et que déjà celle-ci s'est dotée de mesures particulières pour contrôler le contenu en provenance de l'extérieur de sa province. Il conclut en disant qu'il partage la remarque de son collègue du Danemark sur l'effet potentiel des échanges au regard de l'identité culturelle des pays.
- La Suisse rappelle la difficulté de l'apprentissage des langues et qu'en ce domaine il apparaît de plus en plus évident et nécessaire de faire, en plus de l'apprentissage de sa langue maternelle, l'apprentissage d'une seconde langue et de l'espagnol. Le ministre signale de plus que son pays envisage de modifier le système des bourses aux étudiants afin de favoriser l'apprentissage d'autres langues que l'anglais.

En conclusion

Ce qui se dégage des discussions de ce déjeuner, c'est l'affrontement entre deux visions sur les échanges étudiants : la vision anglo-saxonne, davantage économique et pour qui les échanges sont sources de retombées économiques importantes; la vision des pays scandinaves qui bien que reconnaissant les avantages financiers pour leur pays craignent une perte de leur identité culturelle.

En résumé les échanges étudiants :

- Favorisent la mobilité;
- Offrent plus d'opportunité aux élèves;
- Permettent l'apprentissage d'une nouvelle langue;
- Favorisent l'innovation et la créativité;
- Assurent une meilleure employabilité aux étudiants.

Mais, il y a aussi risques en ce domaine que ce cadre soit dominé par quelques pays, que seule la langue anglaise soit recherchée et qu'un écart se creuse en ce domaine entre les riches et les pauvres.

3.e. Séance plénière, thème 2 – Promouvoir les compétences requises dans la société du savoir

Dans une intervention initiale, M^{me} Marleen Vanderpoorten, ministre de l'Enseignement et de la Formation du gouvernement flamand de Belgique, donne le ton pour une grande partie du débat qui s'ensuit. Il est possible d'acquérir aptitudes et compétences de bien des façons, et il est très possible que les aptitudes et compétences nécessaires dans l'économie d'aujourd'hui ne s'acquiert pas dans le système d'éducation formel seul. Pour assurer la compétitivité de leur économie et la vitalité de leur démocratie au 21^e siècle, les pays de l'OCDE doivent maintenir un système postsecondaire solide, mais cela ne suffit pas. Il faut accorder une valeur tout aussi grande à l'apprentissage non formel et informel. Le problème demeure le choix des manières de le valider et de le reconnaître.

De nombreux pays adoptent des moyens d'évaluer et de reconnaître l'apprentissage non formel, surtout en milieu de travail. La France, la Suède, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Australie interviennent tous pour faire connaître les progrès qu'ils ont réalisés. Bon nombre de ces pays créent des «instituts» qui seront chargés d'évaluer puis de valider ou de reconnaître l'apprentissage non formel et informel. Les ministres ne souhaitent pas renforcer la «manie des qualifications», mais plutôt trouver d'autres moyens valables de reconnaître les apprentissages. De nombreux pays ont recours à des systèmes de qualification professionnelle pour évaluer les apprentissages.

Les ministres ont invité l'OCDE à les aider dans ce domaine. Il est nécessaire d'effectuer des recherches et de meilleures méthodes d'évaluation des acquis, notamment afin de rendre crédibles les résultats de ces évaluations, surtout pour les employeurs dans le recrutement, et

de permettre aux adultes de les faire valoir lorsqu'ils passent d'un emploi à l'autre ou du marché du travail à une prolongation de leur éducation formelle.

L'OCDE a amorcé la planification d'un tel programme de recherche.

3.f. Séance plénière 3 – Instauration des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements scolaires

M^{me} Margrethe Vestager, présidente de cette séance, veille à susciter une atmosphère de dialogue et de débat, plutôt que de simples échanges d'information. Ses efforts sont couronnés de succès puisque cette séance est le théâtre de discussions animées et est surtout caractérisée par de brèves interventions pertinentes.

Les deux interventions initiales ont été prononcées par les États-Unis et l'Irlande, et la Communauté européenne a également été invitée à prendre la parole. M^{me} Susan Sclafani, chef de la délégation des États-Unis, a évoqué les attentes élevées à l'égard de tous les élèves; l'utilisation de données sur les élèves; et l'importance de l'éducation de la petite enfance. Le ministre irlandais a évoqué le rythme du changement et ses conséquences pour les écoles, notamment le creusement du fossé entre les riches et les pauvres, la nécessité d'investir dans l'éducation et de réduire le taux de décrochage, le fait que l'école ne constitue qu'un milieu d'apprentissage parmi plusieurs, l'importance de favoriser une culture d'inclusivité, l'importance des partenariats qui constituent une occasion plutôt qu'une menace, et le rôle important de la direction d'école dans le leadership.

M^{me} Viviane Reding, de la Commission européenne, a évoqué le sommet de l'apprentissage en ligne de la CE, tenu à Bruxelles, qui a réuni des éducatrices et éducateurs et des partenaires du secteur privé. Au nombre des sujets évoqués, elle a signalé la souplesse et l'échange de pratiques exemplaires; les nouvelles pédagogies de l'apprentissage; l'inclusivité; la création de réseaux de connaissances et de réseaux de ministres et d'administratrices et administrateurs scolaires.

De nombreux pays ont proposé d'autres modèles pour l'innovation dans les écoles. L'Australie a ajouté que dans le nouveau contexte, il s'agissait d'habiliter les parents et les élèves à choisir et d'habiliter le secteur des affaires pour qu'il entretienne des liens avec les écoles. La Finlande a souligné la nécessité de la diversité dans l'intégration et le relèvement du financement de l'éducation.

Le chef de la délégation canadienne a soulevé la question du rapport élève/enseignant et a demandé si des pays avaient fait des recherches qui pourraient contribuer à formuler des politiques en matière d'effectif des classes.

La présidente a remercié M. Robichaud pour sa question et a déclaré que la France venait de mener des études sur ce thème. Elle a invité la France et d'autres pays à faire part de leurs expériences, ce qui a mené à un débat étendu. La France a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de présenter des conclusions pour le moment. Le Japon a déclaré qu'il s'efforçait de réduire l'effectif des classes de 40 à 30 élèves par classe, et même à 20 pour certaines

matières. Le Mexique a souligné l'importance de cette question et la Norvège a rappelé la nécessité de faire preuve de flexibilité (groupes petits et grands, l'enseignante ou enseignant comme guide, la transformation de l'enseignement en apprentissage). Une telle flexibilité aurait également pour effet de rehausser le profil de la profession. Selon les États-Unis, l'expérience récente en Californie laisse à croire que la réduction des effectifs ne produit aucun effet à moins que le ratio ne baisse jusqu'à 15:1. Néanmoins, l'expérience californienne date de moins de deux ans et l'on voit mal comment des données aussi probantes auraient pu être réunies dans un délai si bref.

Les États-Unis ont également déclaré qu'ils disposaient de cinq ans pour prouver que l'enseignement public en vaut la peine. Le chef de la délégation a déclaré qu'il fallait par conséquent 1) donner aux enseignantes et enseignants accès à des données détaillées afin d'individualiser l'éducation; 2) mettre en commun les pratiques exemplaires; 3) exiger l'imputabilité. Lorsque la délégation canadienne l'a interrogé hors de la réunion sur la signification du délai de cinq ans, le chef de la délégation américaine a déclaré que le système d'enseignement public était en difficulté et que selon les sondages d'opinion, les Américains n'attendraient pas plus de cinq ans pour que celle-ci soit résolue. M^{me} Scalfani a même ajouté que le public n'attendrait pas cinq ans et que si l'enseignement public ne se réforme pas bientôt, les citoyens s'en passeront. Elle a précisé que des entreprises privées attendaient de le remplacer. Le CMEC et le MAECI devraient suivre de près l'évolution des événements aux États-Unis, puisqu'ils pourraient présenter des conséquences pour l'enseignement public au Canada dans le contexte de l'ALÉNA, de l'ALEA et de l'AGCS.

La nécessité de revaloriser le statut du personnel enseignant, de remonter son moral et d'attirer de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants a été également évoquée. L'Irlande et la Pologne ont récemment revu à la hausse la rémunération du personnel enseignant. La Pologne a également décrit l'introduction d'un système de bons d'éducation, conçu pour susciter la concurrence entre écoles et pour introduire un mécanisme de marché. La Hongrie a déploré l'absence de débouchés de carrière. La présidente a signalé les problèmes d'équité entre les sexes et le fait que la plupart des postes de direction dans les écoles sont détenus par des hommes. Le Canada est intervenu une seconde fois sur ce thème, pour aborder la question de démocratie, de révision des programmes de formation du personnel enseignant, et d'inclusion des enseignantes et enseignants dans le processus de décision. M. Robichaud a souligné l'importance de renouveler la relation entre les enseignantes et enseignants, les parents et les collectivités. Le représentant de l'OIT a signalé qu'il est nécessaire d'adopter une démarche holistique de professionnalisation, qui ne se limite pas à un rajustement des salaires.

La présidente a résumé la discussion en déclarant que divers pays ont adopté divers moyens de gérer ces défis, mais que tous s'entendent sur la nécessité de redéfinir le rôle du personnel enseignant. Elle a affirmé que l'on pourrait commencer par respecter les enseignantes et enseignants parce qu'«ils ont raison la plupart du temps» et de songer à l'appui que les ministres ont proposé aux écoles, aux enseignantes et enseignants et à l'apprentissage des enfants.

3.g. Adoption du communiqué

Plusieurs pays, y compris le Canada, ont formulé des suggestions de modifications supplémentaires au communiqué. Une seule suggestion a suscité une controverse qui a amené son élimination. (L'Allemagne avait proposé d'identifier un programme dans le texte, mais d'autres pays ont élevé des objections contre l'idée d'une mention spécifique dans une partie du texte seulement, et ont rappelé à la présidente — la ministre allemande elle-même — que d'autres allusions spécifiques avaient été éliminées. L'Allemagne a accepté la révision.) Le communiqué final se trouve à l'Annexe 2.

3.h. Déjeuner des ministres – Promouvoir des valeurs sociales positives à l'école

La Suède a décrit un projet de recherche entamé il y a un an, mené dans trois universités, sur les moyens de développer le civisme. Il a été question du rôle utile que peuvent jouer les médias pour démasquer les agissements dans les écoles (l'intimidation et les autres formes de violence). Le ministre suédois a clairement indiqué aux participantes et participants que les écoles suédoises s'efforcent de favoriser le respect, l'équité et l'égalité chez les élèves.

La France a confirmé que le phénomène de la violence apparaît de manière de plus en plus évidente, même chez les très jeunes élèves, et qu'il importe de le contrer dès le plus jeune âge. Les écoles doivent offrir aux enfants la possibilité d'une harmonie avec leur être tout entier, non seulement intellectuellement mais aussi affectivement. L'éducation artistique (musique, théâtre) représente un puissant outil de socialisation qui contribue à la résolution non violente des problèmes. La solution consiste à permettre aux enfants d'apprendre très tôt à vivre ensemble; dans ce but, les parents, les enseignantes et enseignants et les élèves doivent collaborer pour établir des règles. Il s'agit d'une question importante pour la réussite scolaire et la paix sociale.

Le débat sur l'importance d'une atmosphère civique et d'un environnement démocratique dans les écoles a été ouvert par le Portugal. Le ministre portugais a énoncé deux principes : l'école a pour rôle d'intégrer chacun dans la société et non d'exclure; et l'autorité des enseignantes et enseignants doit être renforcée. Le Danemark a déclaré que le problème de l'intimidation doit être abordé directement et qu'il faut engager un effort soutenu, quel qu'en soit le coût. La Communauté européenne a distingué deux types de problèmes : la question des marginaux, et la création d'une sous-culture où la violence est un moyen de prouver la virilité. Les États-Unis ont décrit trois types de violence : la colère occasionnelle, la violence des bandes organisées, et la violence dans les écoles des banlieues blanches aisées (Columbine, etc.). Il faut intégrer et valider les différences entre élèves. Aux États-Unis, la structure des écoles secondaires doit être revue puisque les grandes écoles homogènes posent divers problèmes.

M. Robichaud a noté le résultat des recherches menées par Statistique Canada sur le lien entre les valeurs des élèves et leur situation de famille. Il a décrit les projets pilotes mis en œuvre au Nouveau-Brunswick sur la médiation et les comités de parents, dans lesquels les médiateurs interviennent entre les élèves, les parents et la communauté et l'école. Il a noté

que sa démarche privilégiée consiste à faire participer tous les intervenants et que les élèves ne peuvent être séparés de leur environnement.

Le Japon a déclaré que l'intimidation avait diminué grâce à l'accent mis sur l'éducation morale (civique), ainsi que sur les activités extra scolaires. Un conseil d'école a été créé dans chaque établissement.

3.i. Conférence de presse

Le Secrétariat de l'OCDE et le président de la réunion ont donné une conférence de presse à laquelle il n'a pas été nécessaire que le Canada soit représenté.

Conclusions

La réunion a constitué pour les ministres l'occasion de participer à des discussions sur les politiques et d'échanger des idées sur les pratiques novatrices. La délégation canadienne a fait plusieurs interventions qui ont été bien accueillies par les participantes et participants et ont contribué à stimuler le débat.

Même si la réunion a démarré lentement et a semblé décevante au début, le format des débats a néanmoins offert plusieurs possibilités de discussion (forum, plénières, déjeuners, dîners). Les déjeuners ont été particulièrement fructueux, ainsi que la troisième plénière, en grande partie grâce au doigté de la présidente.

Le Secrétariat du CMEC transmettra le texte du communiqué à tous les ministères de l'Éducation et signalera aux ministres le site Web de l'OCDE où sont affichés les excellents documents préparés pour la réunion.

Annexe 1 — Objectifs de la délégation canadienne

1. Promouvoir les intérêts du CMEC dans les dossiers importants de la transparence, de la qualité de l'éducation, de l'accessibilité, de la mobilité, et de la capacité de réponse aux besoins des apprenantes et apprenants.
2. Promouvoir les activités de l'OCDE relatives aux résultats de l'éducation, à la mise en commun des informations sur les politiques exemplaires, à la promotion des recherches reliées aux politiques, et à la collaboration avec les autres grandes organisations internationales s'intéressant à l'éducation et à la formation.
3. Appuyer les priorités des projets de l'OCDE reliées :
 - a) aux statistiques et indicateurs de l'éducation;
 - b) à la transition de l'école au monde du travail;
 - c) aux conséquences des TIC pour les politiques en éducation;
 - d) à l'équité et l'apprentissage à vie;
 - e) aux besoins d'apprentissage des adultes;
 - f) à la préparation et l'offre de personnel enseignant;
 - g) au civisme et à la cohésion sociale.
4. Faire valoir, dans le cadre de pourparlers bilatéraux (formels et informels) les connaissances spécialisées et l'expérience des autorités canadiennes de l'éducation relatives aux cinq thèmes exposés en 1. ci-dessus.
5. Dégager des domaines de collaboration potentielle avec tous les partenaires traditionnels (Allemagne, Australie, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) et avec de nouveaux partenaires (Chili, Corée, Mexique et les Pays-Bas).
6. Promouvoir les connaissances spécialisées du Canada en matière d'évaluation à grande échelle, d'emploi de la technologie, et de perfectionnement du personnel enseignant.
7. Intervenir dans les débats à bon escient, en privilégiant :
 - a) les technologies de l'information et des communications;
 - b) l'instauration des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements scolaires;
 - c) la promotion des compétences requises dans la société du savoir;
 - d) une éducation et une formation tout au long de la vie pour tous.

Annexe 2 —